

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2307)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 53

présenté par

M. Delautrette, M. Potier, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« Art. L. 541-9-1-2. – I. – Les offres promotionnelles agressives, ainsi que les obstacles à la réparation des vêtements, tels que des prix de vente trop proches du coût moyen de la réparation ou un manque d'information sur les options de réparation des modèles de produits neufs mentionnés au 11° de l'article L. 541-1-10 relèvent de pratiques commerciales incitant à consommer.

« II. – Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'information des consommateurs sur les pratiques commerciales incitant à consommer, notamment en rendant public le nombre de modèles proposés, les écarts avec les prix moyens de réparation et le nombre de vêtements mis sur le marché chaque année par l'entreprise. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à compléter l'information des consommateurs sur les pratiques commerciales incitant à surconsommer, telles que le nombre de modèles proposés et les écarts avec les prix moyens de réparation.

En effet, ces pratiques peuvent inciter les consommateurs à acheter plus de vêtements qu'ils n'en ont besoin, ce qui a un impact environnemental et social négatif, et nuit aux entreprises européennes

oeuvrant avec des standards sociaux et environnementaux supérieurs à ceux utilisés par l'industrie de la fast-fashion..

Cet amendement permettra aux consommateurs de faire des choix plus éclairés et de mieux prendre en compte l'impact environnemental de leurs achats.